

Colombes, le 24 octobre 2014

Arkema a émis des obligations hybrides perpétuelles pour 700 millions d'euros

Arkema a finalisé avec succès la première étape du financement de son projet d'acquisition* de Bostik, acteur majeur des adhésifs, avec la réalisation d'une émission d'obligations hybrides perpétuelles de 700 millions d'euros.

Les obligations comporteront une première option de remboursement anticipé le 29 octobre 2020 et porteront un coupon annuel de 4,75 % jusqu'à cette date. Le coupon sera ensuite réinitialisé tous les 5 ans.

L'émission a suscité un fort intérêt des investisseurs, avec un livre d'ordres dépassant 2 milliards d'euros.

Les obligations seront subordonnées à toute dette senior et seront comptabilisées en capitaux propres selon les règles IFRS. Elles feront l'objet d'un traitement en fonds propres à hauteur de 50% de leur montant par les agences de notation Moody's et Standard and Poor's.

* Projet soumis au processus légal d'information - consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, de Bostik et de Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés.

*Premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, **Arkema** invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialités, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif d'environ 14 000 personnes, 10 centres de recherche, Arkema réalise un chiffre d'affaires de près de 6,1 milliards d'euros et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues.*

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente au public ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de l'US Securities Act de 1933 et ne peuvent être offertes ou cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement en vigueur. Le présent communiqué est publié conformément à l'article 135c du US Securities Act de 1933.

Contacts Investisseurs

Sophie Fouillat
François Ruas

Tél. +33 1 49 00 86 37
Tél. +33 1 49 00 72 07

sophie.fouillat@arkema.com
francois.ruas@arkema.com

Contact Presse

Véronique Obrecht

Tél. +33 1 49 00 88 41

veronique.obrecht@arkema.com